

MAIRIE DE ORAINVILLE



Liberté – Egalité - Fraternité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Orainville s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de Alain MALINOWSKI, Maire.

Étaient présents : Florence DANIELLOT - Thierry IMBERT – Alain MALINOWSKI - Jordane CHATEAU - Romain BERTHIER –AUGE Agnès– Nicolas DELLAC – Christophe LAURY

Étaient absents : Olivier JALLU - Jean-Pierre MILLEY - Nathalie CHARTOGNE – Pascal BILLARD – Stéphanie EDEL – Anne Marie PETIT – Elodie CHATEAU

Secrétaire de séance : Florence DANIELLOT

Ordre du jour :

- Indemnité 2^e adjoint
- Création d'une régie

La séance a été ouverte par M. Le Maire à 19h15

Signature feuille de présence et PV

Lecture de l'ordre du jour

Indemnité 2e adjoint

Le conseil décide d'opter pour une indemnité de fonction d'adjoint à Mme CHARTOGNE Nathalie, à dater du 22 Juillet 2024 et pour la durée de son mandat, dès les arrêtés de délégations établis, et suivant le barème en vigueur pour les communes de cette catégorie et selon l'article L.2123-24 du Code général des collectivités locales, soit 2.8 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Création d'une régie

Il est institué une régie de recettes auprès du Service de Gestion Comptable de Laon. Elle aura pour but d'encaisser de l'argent comptant pour la brocante et la vente de boisson. Cette régie est installée à la Mairie d'Orainville.

Mr le Maire lève la séance à 19h45